

**EXTRAIT DU REGISTRE****VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DOSSIER N° 7 :**

FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES DU
1^{ER} DEGRE SOUS CONTRAT
D'ASSOCIATION AVEC L'ETAT

Séance ordinaire du 11 Décembre 2018

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 11 Décembre 2018

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 32

Absent : 0

Excusés : 3

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Thierry VALLEIX (à Sébastien LABAT), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Maël FETOUH), Nancy TRAORE (à Alain MARC)

Absent :

Secrétaire : Géraldine AUDEBERT

Visa

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018

DOSSIER N° 7 : FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES DU 1^{ER} DEGRE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ETAT

RAPPORTEUR : Dominique VINCENT

En application de la circulaire n° 2005-206 du 2 décembre 2005 portant modification de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales en matière de financement par les communes des écoles privées du 1^{er} degré sous contrat d'association, le conseil municipal a délibéré l'année dernière sur le montant des participations au financement des deux établissements de la commune.

Cette participation est déterminée à partir du coût moyen par élève, calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques de la commune. **Ce coût est réactualisé chaque année à partir des données du compte administratif N-1.**

Les dépenses à prendre en compte à ce titre sont les charges de fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires.

Pour notre commune, par référence au Compte Administratif 2017, le coût de scolarisation par enfants dans le secteur public s'élève à 1 178,44 €. Le montant global estimé de notre contribution s'élève à :

$$1\ 178,44\ € \times 295^{(*)} = 347\ 639,80\ €$$

(* 295 : Nombre d'enfants Bouscatais scolarisés dans les établissements privés sous contrat d'association du Bouscat - année 2018/2019).

Lors de l'examen du Budget Primitif 2018, une somme prévisionnelle de 308 057,85 € avait été retenue : 121 456,50 € pour l'école Jeanne d'Arc et 186 601,35 € pour l'école Sainte-Anne soit une augmentation de 39 581,35 €.

Ainsi,

VU le Code Général des collectivités Territoriales,

VU la circulaire n° 2005-206 du 2 décembre 2005,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

34 voix POUR

1 voix CONTRE (M. ALVAREZ)

Article 1 : Approuve le nouveau montant de cette subvention, soit :

- Jeanne d'Arc :	1 178,44 € X 122 enfants =	143 769,68 €
- Sainte Anne :	1 178,44 € X 173 enfants =	203 870,12 €

TOTAL

347 639,80 €

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 au chapitre 65.

Fait et délibéré le 11 décembre 2018

LE MAIRE,



Patrick BOBET

**Calcul du coût de référence d'un enfant du public
(chiffres extraits du Compte Administratif 2017)**

	Nombre enfants 2018/2019
Nombre d'enfants du public Elémentaires : 1013 - Maternelles : 692 - élèves de CLIS : 29	1734
<p><u>Pour information :</u> Nombre d'enfants des écoles privées du Bouscat pour l'année scolaire 2018/2019 - Sainte Anne : 389 dont 173 Bouscatais, - Jeanne d'arc : 196 dont 122 Bouscatais, soit un total de 585 élèves dont 295 élèves demeurant au Bouscat (+16 par rapport à l'année scolaire précédente)</p>	

Calcul du coût de référence	Euros
Total de la fonction 2 au Compte Administratif 2017	4 382 513,00 €
<i>à déduire</i> : subvention versée en 2017 aux deux écoles privées (sur une année civile)	304 508,35 €
Total de la fonction 2 (hors subventions aux deux écoles privées du Bouscat)	4 078 004,65 €
<i>à déduire</i> :	
Restauration municipale et transports scolaires	1 300 386,19 €
Masse salariale restauration et transport scolaire	701 047,48 €
Eau, Electricité et gaz des restaurants et cuisines	33 159,88 €
Total à déduire	2 034 593,55 €
Coût de référence «Enfants des écoles publiques»	2 043 411,10 €
Soit coût de référence/élève (coût de référence divisé par nombre d'élèves des écoles publiques)	1 178,44 €
Pour information, estimation du total de la subvention qui sera versée aux écoles privées du Bouscat	347 639,80 €

